Image not found or type unknown

Distribution du courrier dans un camping

Par **bruno**, le **30/08/2012** à **18:31**

Bonjour,
Je travaille dans un camping ouvert toute l'année, et de ce fait certaines personnes y résident à temps plein.
Ces gens là recoivent leur courrier au camping, et nous nous chargeons de le redistribuer dans chaque mobil home occupé .
Est -ce légal ?
Y at-il une legislation précise par rapport à ça ?
Merci de me répondre au plus vite, notre facteur bénévole veut démissionner .

Par **Tisuisse**, le **31/08/2012** à **07:44**

Bonjour,

Si le propriétaire-bailleur installe, à l'entrée du camping, des boîtes aux lettre individuelles et nominatives pour chaque résident à l'année, cela suffit. Dans le cas contraire, il vous faut savoir ce que dit exactement le réglement intérieur de ce camping.

Par **bruno**, le **31/08/2012** à **11:53**

Le règlement intérieur du camping ne prévoit pas la distribution du courrier .

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés